

# **COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 FÉVRIER 2020**

**Conseillers présents** : M. CURLY René, **Maire**

M. CURLY Jean, M. DUMONT J. François, Mme GRILLE Édith, Mme SERGEANT Séverine, **Adjoints**

M. DODET Marcel, Mme FACON LUCIE, M. GAINET Christophe, M. POUTHIER Philippe, **Conseillers municipaux**

**Conseillère non excusée** : Mme MAUTI Flora

**Secrétaire de séance** : M. POUTHIER Philippe

**M. le maire ouvre la séance à 20h 30** en rappelant qu'il s'agit de la dernière séance de son mandat et en remerciant les adjoints et conseillers pour leur patience et leur collaboration. Il a le sentiment du devoir accompli après avoir réalisé d'importants travaux et laisse la commune dans un état financier tout à fait satisfaisant.

**Le compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre 2019** est approuvé à l'unanimité sans remarques particulières

**La séance se poursuit** avec l'énumération des naissances, mariages, décès depuis le 22 octobre, les nouvelles concernant l'urbanisme (permis de construire, ventes et travaux divers). À ce propos, M. le maire signale que le PLU de la commune est désormais caduc – remplacé par le PLUi approuvé par la CAGD (Communauté d'Agglomération du Grand Dole), ce qui entraîne une modification du droit de préemption : un droit de préemption urbain simple en faveur de la CAGD est instauré. La commune a toujours la possibilité d'être acheteur prioritaire, mais dans le cadre d'un projet motivé satisfaisant l'intérêt général.

## **- PARTICIPATION COMMUNALE DU PROFIT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Lors de la présentation des vœux, un cadeau de 250,00 € avait été offert à un conseiller municipal comme preuve de reconnaissance pour services rendus. Mais la Trésorerie exige l'accord du conseil municipal. M. le maire reconnaît qu'il aurait effectivement dû demander cet accord avant de faire le cadeau, mais qu'il souhaitait conserver l'effet de surprise. Il demande donc la régularisation de cette situation. Elle est accordée à l'unanimité.

**Mme Sergeant arrive à 20h 50.**

## **- INDEMNITÉ DE CONSEIL À LA TRÉSORIÈRE MUNICIPALE**

Une somme de 260,00 € environ est accordée à l'unanimité à Mme FLEURY pour les conseils qu'elle prodigue volontiers pour la tenue du budget.

## **- SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE**

Les élèves de CM1 et CM2 iront effectuer un séjour découverte de 5 jours à Lamoura. Il en coûtera 300,00 € par élève. Une aide exceptionnelle est sollicitée pour les 13 élèves de Villette participant à ce séjour. Une aide globale de 715,00 € est accordée à l'unanimité.

## **- GESTION FORESTIÈRE ET VENTE DE FUTAIES**

Pas de problèmes signalés par les affouagistes.

Les arbres tombés seront mis en attente pour l'affouage 2020.

Il est proposé de vendre 110 m<sup>3</sup> de chênes dans les parcelles 7, 8 et 25 et 115 m<sup>3</sup> dans les parcelles 23 et 30. La vente pourrait avoir lieu en juin pour que les houppiers fassent partie de l'affouage 2020. 180 m<sup>3</sup> de petits bois pour affouage seraient également disponibles dans les parcelles 23 et 30. Accord à l'unanimité.

M. le maire remercie M. Nicolas VAILLIÈS de l'O.N.F. pour sa disponibilité et son efficacité.

#### **- COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

La commission s'est réunie le 20 février et n'a constaté aucun problème.

625 électeurs sont inscrits sur la liste principale et 2 de nationalité étrangère sur la liste complémentaire.

Il y a eu 15 inscriptions d'office, 19 inscriptions volontaires et 28 radiations.

#### **- ÉLECTIONS**

Répartition des heures de présence lors des élections des 15 et 22 mars.

#### **- BUDGET ASSAINISSEMENT**

À l'unanimité, le conseil accepte la dissolution du budget assainissement pour que la Trésorerie Municipale puisse passer les écritures sur le budget du Grand Dole.

#### **- PRÉSENTATION DES COMPTES**

M. DUMONT, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif 2019. Le résultat définitif, tous chapitres confondus montre un solde positif de 292 847,79 €.

La dette de la commune est de 162 194,47 €, soit 212,30 € par habitant ; elle était de 348,21 € en 2008.

À titre de comparaison elle est d'environ 600,00 € par habitant pour les communes comparables.

#### **- QUESTIONS DIVERSES**

\* Divers problèmes font que les travaux de débroussaillage de la future voie verte ne pourront pas commencer avant la mi-mars. Il faut prévoir un retard d'un an avant l'achèvement des travaux.

\* Les coupures d'électricité successives lors des récentes tempêtes ont provoqué un agacement compréhensible chez la population. De gros moyens ont finalement été mis en œuvre en accord avec Goux pour intervenir dans les terrains privés sur lesquels passe la ligne électrique. À noter que seule une petite bande du bois en bordure du champ à droite à la sortie du village se trouve sur le territoire de Villette.

\* Un devis a été demandé pour le remplacement d'un lampadaire endommagé lors d'un accident rue du Buisson Rond.

\* Deux arbres sont tombés en haut du Chemin des Vaches. Le propriétaire s'engage à les débayer et à abattre les 4 arbres restants qui sont en fin de vie.

\* M. le Maire signale un différend avec un habitant du lotissement des Grandes Arbues suite à la pose de potelets.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21h47**

*Fait à VILLETTE-LÈS-DOLE le 02 mars 2020*

Le Maire,

**René CURLY**

